

DES DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE

NOTE D'INFORMATION SUR L'OPTION PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE AGEE (PPA)

Maquette

10 semestres validés dont au moins 3 dans un lieu de stage avec encadrement universitaire (psychiatrie d'adulte et/ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PEA) et/ou PPA) et au moins 2 dans un lieu de stage sans encadrement universitaire, et composés comme suit :

- 4 en psychiatrie d'adulte
- 1 en PEA
- 1 en psychiatrie de la périnatalité ou de l'adolescent ou de la personne âgée ou en addictologie
- **2 en PPA**
- **1 stage hors spécialité en service de médecine d'orientation gériatrique** (ou 1 stage ayant un agrément à titre principal ou complémentaire au titre de la PPA et un agrément à titre principal ou complémentaire au titre d'une spécialité de médecine somatique d'orientation gériatrique)
- 1 stage libre (de préférence accompli dans un lieu ayant une activité en en addictologie, en explorations fonctionnelles et imagerie, en génétique clinique, en gériatrie, en médecine interne, en médecine légale, en neurologie, en pédiatrie, en pharmacologie clinique, en psychiatrie d'adulte, en PEA, en PPA ou en santé publique)

Prérequis pour pouvoir s'inscrire à l'option

- Réalisation d'au moins 1 semestre en PPA au cours de la phase socle ou de la phase d'approfondissement
- 2 semestres accomplis dans des stages agréés à titre principal en psychiatrie et ayant une activité en lien avec l'option

Modalités d'inscription

- Candidature de l'étudiant auprès du coordonnateur régional de l'option (Pr Frédéric Limosin)
- Lettre de motivation s'appuyant sur le projet professionnel de l'étudiant
- Dans les 2 mois après le début du stage précédant celui pendant lequel il pourra débiter sa formation en PPA
- Comité régional de coordination
 - Audition des candidats présélectionnés sur dossier
 - Liste des candidats classés transmise au Doyen
- Doyen → inscrit les étudiants sélectionnés dans la limite du nombre de places ouvertes

Modalités d'évaluation des connaissances

- Examen écrit et/ou oral
- Soutenance et validation du mémoire de DES portant obligatoirement sur une thématique de PPA

Modalités d'évaluation des compétences

- Entretiens mensuels entre l'étudiant et le psychiatre référent lors des entretiens de supervision spécifiquement dédiés à l'évaluation de ses compétences
- Acquisitions tracées sur le portfolio numérique

Validation

- Des stages requis selon la maquette de l'option
- Mémoire du DES, sous la forme d'un article de recherche ou d'un projet clinique, avant la fin de la 5^{ème} année

Coordonnateur

- Pr Frédéric Limosin – Service de psychiatrie et d’addictologie de l’adulte et du sujet âgé, hôpital Corentin-Celton, 4 parvis Corentin Celton, 92130 Issy-les-Moulineaux
- Contact : Madame Pascale Rolland (secrétariat) – Tél. : 01.58.00.44.21 – E-mail : pascale.rolland@aphp.fr

Textes réglementaires

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d’études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

Journal officiel de la république française n°100 du 28 avril 2017